



**Avis aux lecteurs :**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le**  
**Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2009**

*Hubert Chamberland, architecte et urbaniste* et que la Municipalité a lancé l'appel d'offres, reçu et ouvert les soumissions le 7 juillet 2009;

**Considérant** que l'estimation budgétaire des coûts de réalisation dudit projet (258 387 \$ incluant l'intégration de l'œuvre) a été sous-estimée par rapport au prix demandé par le plus bas soumissionnaire conforme (397 711,50 \$) et ce entre autres, dû au contexte économique actuel et que de ces faits, l'aide financière demandée est insuffisante, tel qu'il appert dans les documents transmis au MAMROT les 8 et 16 juillet 2009;

**Considérant** que l'analyse dudit projet est terminée par le MAMROT et que celle du Gouvernement fédéral est en fin d'analyse;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Martin Lévesque, appuyé par Monsieur Yvon Plante et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la Direction générale des infrastructures du MAMROT de bien vouloir accepter de réviser à la hausse (397 711,50 \$ plus un montant suffisant pour l'intégration de l'œuvre) la demande d'aide financière dans le cadre du programme intitulé Fonds Chantiers Canada-Québec pour les motifs cités en préambule.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Il est 17 h00. Aucune question.

\* \* \* \* \*

**4. Levée de la séance**

**RÉSOLUTION N° 2009-07-168**

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de Messieurs Michel Rioux et Jonathan Chalifoux, la séance est levée à 17 :00 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**Roger Paquette,**  
Maire suppléant,  
Président de la séance

---

**Élise Guertin,**  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

---

**Raymond Billette,**  
Maire